



## Coupures d'eau chaude et charges locatives

Par **Tux3**, le **20/04/2011** à **02:59**

Bonjour,

Etant locataire, au moment de la signature du contrat, faute d'accord le montant des charges locatives n'a pas été défini. Le propriétaire n'a qu'un compteur commun, il ne veut pas qu'on ait un compteur.

Il veut grossièrement partager le montant des factures.

- 1) Ma location est la plus petite des 2 autres locations, en plus de sa propriété.
- 2) Ma consommation est faible puisque je ne dispose que de peu d'appareils (pas de machine à laver, ni de télé...).

Tres souvent, le propriétaire s'amuse à couper l'eau chaude, alors qu'il n'y a pas d'abus bien au contraire.

Le contrat mentionne "eau chaude".

Ce propriétaire qui est en retraite, me surveille à tel point, qu'il arrive à couper l'eau chaude lorsque je suis sous la douche ! Tout en m'accusant injustement d'avoir pris trop d'eau chaude.

Juste avant Noël, il m'a envoyé une lettre qui dit que mes charges seront augmentées de 50 euros. (sans justificatif)

Ma question est la suivante :

Quels sont mes droit, SVP face a ce genre d'abus ?

Je vous remercie d'avance.